

Des résidences médicalisées pour accompagner nos aînés

Constatant l'évolution démographique, l'allongement de la durée de vie et des progrès de la médecine, s'adapter au marché de la prise en charge des personnes âgées dépendantes est pour nous **un acte nécessaire, éthique et utile.**

Enity apporte une prise en charge hautement qualitative dans l'accompagnement de la personne à tout stade de dépendance. Parce que vivre en résidence médicalisée pour conserver son bien-être est le fruit d'une décision mûrement réfléchie, **notre engagement est d'offrir, au delà d'un cadre de vie, un environnement entièrement adapté, sécurisé et respectueux pour chacun.**

Des lieux de vie qui mobilisent des équipes compétentes, en apportant des prestations de services uniques.

Enity a pour ambition d'être un acteur majeur, reconnu pour la qualité des services apportés aux résidents. Au sein de ce marché croissant, **Enity** créé et exploite aujourd'hui des EHPAD sur l'ensemble du territoire français.

Nos résidences en images :



En 2010, le Groupe était constitué de 5 établissements pour une capacité exploitée globale de 238 lits permanents ou temporaires. Sur l'année 2011, le Groupe ENITY a assuré son développement par croissance externe via la reprise en gestion de 5 établissements supplémentaires portant la capacité totale exploitée à 544 lits.

Nous orientons actuellement notre politique de développement sur deux axes principaux :

> Les établissements privés, de faible capacité, dont les propriétaires se heurtent à l'évolution croissante de la réglementation et ne peuvent faire face aux investissements financiers et humains nécessaires au maintien d'établissements de qualité, offrant un accompagnement et une prise en charge de nos aînés dépendants la plus optimale et satisfaisante possible. De plus, nous nous assurons que les opportunités acquises permettent, à terme, la réalisation d'extension de capacité, en accord avec les besoins et politiques locales, nous octroyant ainsi une facilité et une souplesse de gestion accrue.

> Nous abordons également les établissements associatifs, publics et parapublics (communautés de communes, Syndicat intercommunal, CCAS) dont la gestion ne peut plus être assurée par ces organismes.